



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Commune de Sorèze
Département du Tarn (81)



Prise de vue : Google Earth 3D

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE DE ROCHES MASSIVES AU TITRE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE (RUBRIQUES 2510.1, 2515.1A ET 2517.2)

- Renouvellement de l'exploitation d'une carrière sur la commune de Sorèze aux lieux-dits « La Fendeille » et « Pistre » avec approfondissement du secteur de la Mandre

PJ 70 : Plan de gestion des déchets d'extraction

Dossier réalisé en collaboration avec



LM/R647 – février 2025

PJ 70 : Plan de Gestion des Déchets d'extraction



Sommaire

1.	NATURE ET MODE DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES ISSUS DE L'EXTRACTION	5
2.	DESCRIPTION DES MODALITES DE VALORISATION	5
3.	PLAN DE REMISE EN ETAT DES ZONES DE STOCKAGE.....	6
4.	PROCEDURE DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE	6
5.	MESURES DE PREVENTION DE LA DETERIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR, DU SOL ET DE L'EAU	6
6.	RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS	7

Table des illustrations

- **Tableau :**

Tableau 1 : Fiche de synthèse du stockage des matériaux – Plan de gestion des déchets d'extraction 8

PJ 70 : Plan de Gestion des Déchets d'extraction

Chapitre rédigé en application de l'article 16 bis de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement, modifié par l'arrêté du 24 avril 2017.

Dans la mesure où ces matériaux ne représentent pas de minéralisation de pyrite susceptible d'être oxydée et que le site de la carrière ne présente aucun caractère d'acidification des eaux, et selon la note d'instruction du MEDDTL aux DREAL du 22 mars 2011 (réf. BSSS/2011-35/TL), ces déchets peuvent être considérés comme inertes sans nécessiter d'autres caractérisations.

L'ensemble des déchets issus de l'activité extractive sur le site est **inerte et dispensé de caractérisation.**

1. NATURE ET MODE DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES ISSUS DE L'EXTRACTION

Code déchet Annexe II de l'art R.541-8 du CE	Nature	Origine	Q ^{té} estimée sur la durée d'exploitation sollicitée	Identification du stockage
Terres non polluées	Terres les plus riches en matière organique	1 ^{ère} passe de la découverte, lorsqu'elle est dissociable de 01 01 02	0 m ³	Sans objet.
<u>01 01 02</u> Déchets provenant de l'extraction des minéraux non métallifères	Matériaux calcaires, schisteux, argileux	Stériles du gisement	≈ 85 120 m ³ (exploitation de La Mandre)	<u>Matériaux à venir</u> (85 120 m ³) : utilisés au niveau de Pistre pour la remise en état.

Nota : Les fines de dépoussiérage sont stockées en silo, puis commercialisées (amendement agricole) ou réintroduites dans le circuit de traitement. Elles ne sont donc pas considérées comme un déchet.

2. DESCRIPTION DES MODALITES DE VALORISATION

Les stériles du gisement seront acheminés directement vers le secteur de Pistre par des tombereaux ou pré-stockés dans l'attente de leur acheminement.

PJ 70 : Plan de Gestion des Déchets d'extraction

3. PLAN DE REMISE EN ETAT DES ZONES DE STOCKAGE

Voir chapitre consacré à la remise en état au paragraphe 9 de la PJ 46 « Description du projet ».

4. PROCEDURE DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE

Le stockage des stériles du gisement issus du fonctionnement de la carrière ne sera pas à l'origine de pollution de l'air, du sol et de l'eau, du fait du caractère inerte de ces matériaux (issus du site lui-même et donc conformes au fond géochimique local).

Dans le cadre du fonctionnement de la carrière, des contrôles sont prévus à l'intérieur et en périphérie du site. Ces contrôles portent notamment sur :

- le suivi des eaux rejetées par la carrière, après leur passage dans les bassins ;
- le suivi des retombées de poussières à l'aide de jauges de type « Owen » au niveau d'une station témoin, de deux stations en limite de site et trois stations de voisinage ;
- la mise à jour annuelle du plan topographique, lequel mentionne notamment la position des merlons, stocks, surfaces remblayées, cotes, etc.

5. MESURES DE PREVENTION DE LA DETERIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR, DU SOL ET DE L'EAU

. Le stockage des stériles du gisement ne sera pas à l'origine de pollution de l'air, du fait du caractère inerte de ces matériaux. Il sera réalisé selon les règles de l'art.

. Les eaux pluviales de la carrière s'infiltreront directement ou ruissellent vers les points bas et bassins de décantation.

. Le suivi de la qualité des eaux de rejet en sortie de carrière permet de s'assurer de l'absence de pollution.

PJ 70 : Plan de Gestion des Déchets d'extraction

6. RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

Les principaux risques d'accidents sur ce type de site peuvent être liés à l'instabilité d'un talus au droit d'une zone de remblais.

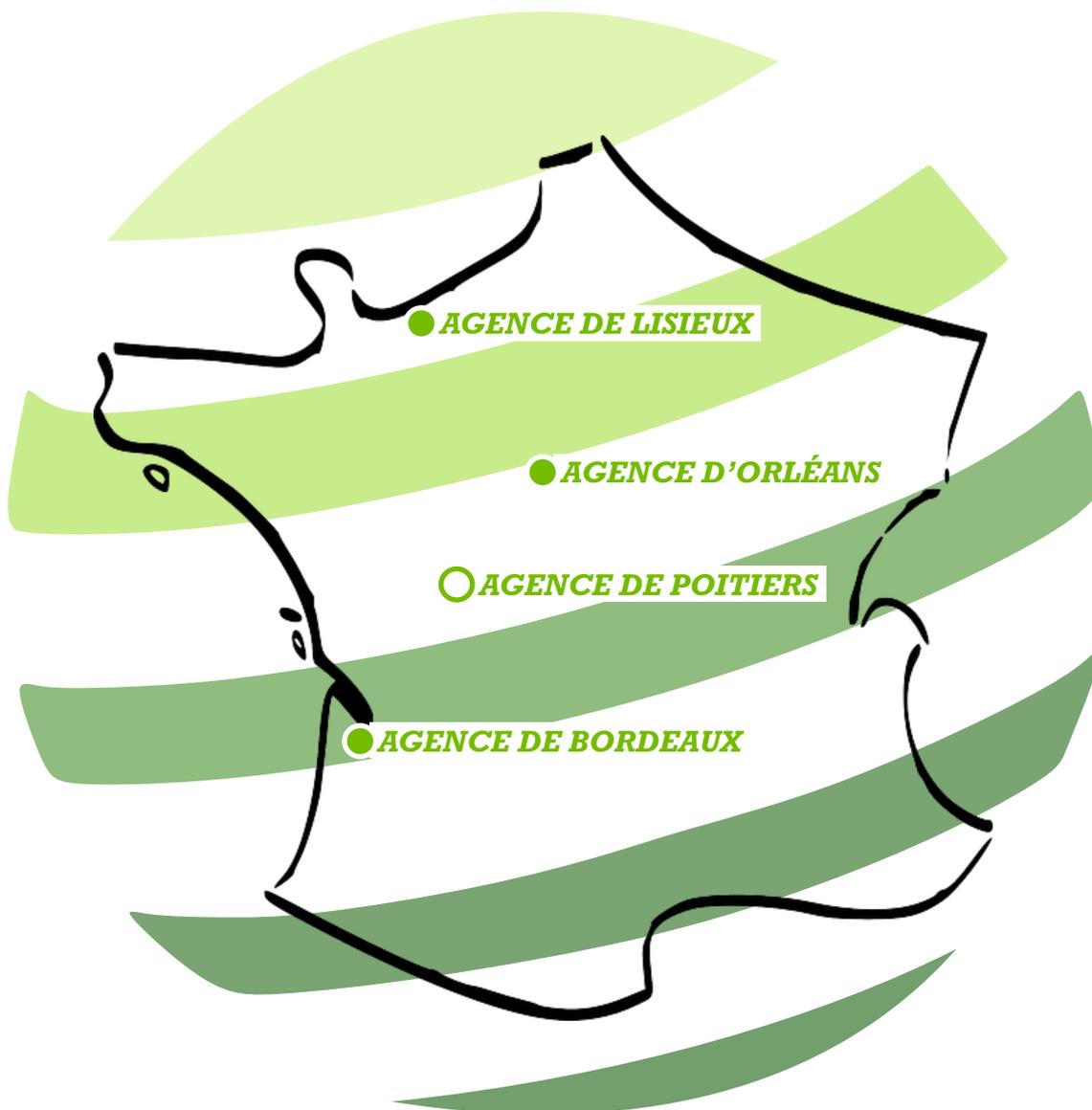
Dans le cas présent, on peut mettre en avant :

- Etude géotechnique de stabilité des verses réalisée par ANTEA (version D de février 2024) : la reprise des verses 2 et 3 sera réalisée avant le début du renouvellement d'autorisation ainsi que la mise en place des dispositifs de gestion des eaux présentés dans l'étude de MICA Environnement d'octobre 2024 ;
- Le plan d'eau de Pistre sera remblayé ; les remblais seront adossés aux fronts d'exploitation ;
- Aucune verse ne sera mise en place sur le secteur de La Mandre.

Tableau 1 : Fiche de synthèse du stockage des matériaux – Plan de gestion des déchets d'extraction

Déchets solides ou semi-solides issus de la découverte et de l'exploitation du gisement.		Site : SOREZE	Date : décembre 2024
Code déchet / désignation Nomenclature / Caractéristiques	Code 01 01 02 : « déchets provenant de l'extraction des minéraux non métallifères »		
Quantités stockées	A venir, issu de l'exploitation de La Mandre : 85 120 m ³		
Durée maximale de stockage	Sans objet.		
Traitement ultérieur	Stockage définitif puis enherbé, ou végétalisé de manière naturelle.		
Stabilité du stockage	Pas de risque d'instabilité.		

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ	Eau	Sol	Air	Santé
Impacts potentiels	Négligeable : MES (lessivage par les eaux de ruissellement) limitées par les moyens de prévention mis en œuvre	Sans objet	Négligeable : envols de poussières lors de l'exploitation limités par les moyens mis en œuvre	Aucun : les risques d'émissions de poussières et d'altération de la qualité des eaux sont négligeables
Moyens de prévention pour réduire les impacts	Collecte des eaux vers bassins de rétention et de décantation	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Procédure de contrôle et de surveillance	Contrôle visuel, analyse des eaux en sortie de carrière	Sans objet	Dans le cadre du suivi environnemental global du site (retombées de poussières)	Dans le cadre du suivi environnemental global du site (retombées de poussières)
Etude complémentaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet



AGENCE D'ORLÉANS

183 rue de la Cornaillère
45 650 Saint-Jean-le-Blanc
☎ 02 38 56 80 42

AGENCE DE BORDEAUX

2 allée Isaac Newton
33 650 Martillac
☎ 05 56 84 28 51

AGENCE DE LISIEUX

11 rue d'Orival
14 100 Lisieux
☎ 06 64 28 35 38

AGENCE DE POITIERS

Zone d'Activité du Parc d'Anthyllis
86 340 Fleuré
☎ 06 23 06 49 45



terraexpertis.com

Siège social : 13 rue du Capricorne - 94 150 Rungis